

## **PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV**  
Société d'investissement à Capital Variable,  
Régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001  
**Siège social** : 1, Place Pasteur-1002 Tunis - Belvédère  
RC : B131032002

**UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV** porte à la connaissance de ses actionnaires qu'en application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 27 avril 2009, elle mettra en paiement au titre de l'exercice 2008 et ce, à partir du vendredi 22 mai 2009, un dividende de D. 4,126 par action.

Ce dividende, qui est exonéré de tout impôt ou taxe pour les personnes physiques et morales, est payable à tous les guichets de l'UBCI.

### **OPTION**

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter toutes les agences de l'UBCI.